**Action sociale**

**& solidarités**

L’action sociale et les solidarités sont le cœur de compétence du Conseil départemental. Les dépenses sociales représentent plus de la moitié de son budget. Malgré l’accroissement de ses dépenses sociales, le Conseil départemental a toujours pleinement assuré ses missions même au plus fort de la crise sanitaire, tout en innovant pour améliorer le service aux bénéficiaires.

**Personnes âgées/ Bien vieillir**

Près de 224.000 Valdoisiens ont aujourd’hui plus de 60 ans, soit environ 18 % de la population valdoisienne et ce chiffre ne fait qu’augmenter.

|  |
| --- |
| **Engagements 2015** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Favoriser l’autonomie des personnes âgées (colocation intergénérationnelle étudiants/seniors, nouveaux services de téléassistance, développement de l’accueil familial…) |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Lancer un plan départemental d’aide aux aidants |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Poursuivre la construction et la rénovation des EHPAD |

→Nous avons créé une Charte du Bien vieillir en Val d’Oise

Le Département et le Conseil départemental de la citoyenneté et de l’autonomie ont initié une Charte du bien vieillir en Val d’Oise avec les communes dont l’objectif est :

- partager des bonnes pratiques,

- valoriser les actions mises en place localement, les innovations,

- mutualiser les ressources afin de mieux répondre aux attentes des personnes âgées

- élaborer des politiques tenant compte du vieillissement de la population.

>> 27 communes et la communauté de communes Vexin centre (34 communes) sont signataires, rassemblant plus de 45 % de la population des plus de 60 ans ;

>> un réseau de référents des communes signataires se réunit trois fois par an sur un thème spécifique (bénévolat, habitat, rencontres de partenaires…) ; et depuis 2016, une rencontre annuelle réunit les villes signataires.

* Un schéma gérontologique pour mieux répondre aux besoins

Co-construit avec nos partenaires, notamment les villes signataires du réseau Bien vieillir en Val d’Oise, ce schéma s’articule autour de 4 axes, 9 engagements et 22 actions. Vigilance et bienveillance sont les mots-clés de la démarche.

→ Parmi les déclinaisons pratiques notons :

* **une meilleure prévention de la perte d’autonomie** grâce au renforcement de l’information et de la communication sur les différents dispositifs dédiés ;
* un soutien et un accompagnement sur le **choix du domicile** ;
* un travail constant d’**amélioration de la qualité de l’offre d’hébergement médicalisée** (lancement en mars 2018 d’un nouveau marché comportant un lot de téléassistance « classique » et un deuxième lot composé d’offres domotiques).
* Un **renforcement des partenariats et de la coordination** entre les différents acteurs (via le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie).
* **De nouveaux modes d’accueil expérimentés** (cohabitation intergénérationnelle porté par l’association Ensemble 2 générations ou encore la lutte contre l’isolement des personnes âgées porté par UNIS-Cité et des villes signataires de la Charte du Bien Vieillir en Val d’Oise au travers de visites et d'ateliers collectifs animés par des jeunes en service civique).
* L’aide aux aidants mis au cœur de nos priorités

L’un des axes majeur du schéma gérontologique voté en novembre 2019 vise à reconnaitre et soutenir les aidants, très majoritairement familiaux, en assurant une communication efficace sur les dispositifs d’aide et de soutien à leur disposition, mais aussi en définissant une **stratégie départementale d’accompagnement**.

>> Depuis 2016, l’évaluation des besoins de la personne âgée en perte d’autonomie a reconnu un **droit au répit pour le proche aidant** qui assure une présence ou une aide indispensable au soutien à domicile.

>> En 2017, a été financée l’action « relais répit plus », portée par la plateforme de répit aux aidants de Cormeilles en Parisis, ancrage territorial de l’association « avec nos proches ».

>> Le Département a lancé en janvier 2018 une nouvelle campagne de communication à l'attention des séniors "dynamiques" qui souhaiteraient accueillir ponctuellement une personne âgée et proposer ainsi des séjours de répit aux aidants.

* Nous poursuivons la construction et la rénovation des EHPAD

Co-financeur des EHPAD avec l’ARS, le Conseil départemental est en charge de la création et la gestion des établissements. Entre 2011 et 2015, nous avons consacré 6,7 millions d’euros à la rénovation des EHPAD publics et associatifs.

**>> Depuis 2016, deux appels à projets ont été lancés :**

* Une plateforme multiservices comprenant un EHPAD de 110 lits habilités à l’aide sociale, 20 places d’hébergement temporaire, 20 places d’accueil de jour, une plateforme de répit aux aidants et 50 places de SSIAD dans le cadre d’un SPASAD sur Villiers le Bel. Nous avons inauguré la première pierre début septembre de cette structure confiée à ARPAVIE qui ouvrira en 2021.
* Un EHPAD de 76 lits habilités à l’aide sociale (accompagné d’un Foyer d’Accueil Médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes de 15 places) à Sannois. Cette structure confiée à l’association « Centre d’Orientation Sociale » (COS) a ouvert dans le courant du second semestre 2020.

>> Par ailleurs, le Département a permis la **réhabilitation ou reconstruction de plusieurs structures** avec une extension de capacité de plus de 120 lits. Depuis 2015, des subventions ont été accordées et/ou versées pour des travaux de reconstruction ou de réhabilitation de 4 EHPAD pour un montant global de 1 388 798 €.

→ Le 7 juin dernier 2019, la présidente du conseil départemental, a posé la première pierre de la réhabilitation de la Résidence arménienne à Montmorency. Les trois maisons pour personnes âgées de l'Association arménienne d'aide sociale (AAAS), dont deux sont situées en Val d'Oise, ont été requalifiées en Ehpad entre 2005 et 2007 et elles sont aujourd'hui habilitées à l'aide sociale. Cela représente, pour la Résidence arménienne, 83 places à remettre aux normes.

Le Département apporte une subvention de plus de 387.000 euros.

* D’autres mesures ont été initiées au service des personnes âgées
* **La mise en œuvre du CESU (Chèque Emploi Service Universel) préfinancé tiers payant**

Afin de moderniser le versement de l’allocation personnalisée d’autonomie, de mieux garantir l’effectivité de l’aide départementale et simplifier les démarches des usagers, est mis en place, à compter du 1er mai 2018, le CESU préfinancé tiers payant pour les personnes âgées ayant opté pour l’emploi direct (environ 2 000 personnes âgées).

* **Renforcer la qualité de prise en charge des personnes âgées**

Le Département s’investit également sur la qualité de prise en charge des personnes âgées en lien avec l’ARS (COPIL plaintes et réalisation de 5 inspections, 4 conjointes avec les services de la DDARS 95). Le travail sur la démarche qualité des prises en charge se poursuit par le biais notamment de participation à des travaux nationaux (ANESM – Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux…). En 2016 également, le département a participé à la création d'un réseau Inter CVS (Conseils de Vie Sociale), permettant de donner la parole aux représentants des résidents et des structures et de favoriser les échanges de bonnes pratiques.

* **Consolider le réseau des Services d’Aide et d’Accompagnement à Domicile (SAAD) et des établissements gérontologiques**

Le Département a réalisé un diagnostic territorial entre juin et août 2017. L’état des lieux quantitatif et qualitatif des SAAD (139 aujourd’hui) ainsi dressé sert également de base à une réflexion sur la définition de sa politique de l’autonomie à domicile pour assurer la cohérence et l’adaptation de l’offre des services.

Le financement des SAAD a été refondu au niveau départemental afin de mettre en place une tarification de référence à 21,50 € (le plus avantageux d’Ile-de-France) au 1er avril 2020 pour la totalité des plans d’aide PCH et pour les nouveaux plans d’aide APAD ainsi que des mécanismes de compensation afin de favoriser l’accès aux SAAD sur tout le territoire du Val d’Oise en particulier dans les zones rurales.

→ Le Département apporte son soutien à la plateforme départementale de soutien aux services à la personne "UNISAP 95" (10 000 euros en 2020) qui a un véritable rôle d’animation du réseau des organismes de services à la personne (entreprises, associations et Centres Communaux d'Action Sociale). EN 2019, l’UNISAP a accompagné 60 organismes de services à la personne différents et mené 16 actions individuelles d’accompagnement des SAAD en termes de règlementation, de stratégie, de recrutement et de partenariat.

→ Il accompagne également REGIES-95, Réseau gérontologique inter-établissements et services du Val d’Oise (27 000 euros en 2020), qui fédère notamment 66 EHPAD valdoisiens et organise des temps forts comme les Olympiades culinaires des chefs cuisiniers d’EHPAD.

**Handicap**

Un constat : un Valdoisien sur dix connait une situation de handicap, temporaire ou permanente (soit 100 000 personnes). Notre priorité est de les accompagner efficacement, dans leurs parcours personnels, et à lutter contre l’exclusion.

Simplifier la vie des personnes en situation de handicap et les mettre véritablement au centre de nos dispositifs sont des priorités de longue date de notre Majorité qui se sont matérialisées par un budget renforcé (+28 % entre 2011 et 2015), la création de plus de 350 places en établissements spécialisés entre 2011 et 2015, mais aussi la construction de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

|  |
| --- |
| **Engagements 2015** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Poursuivre la création de places d’accueil en établissements. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Faciliter l’accès à l’emploi des personnes handicapées. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Continuer de réduire les délais de traitement des demandes individuelles. |
|  | Rapprocher MDPH et bailleurs sociaux pour améliorer l’accès des personnes handicapées aux logements sociaux : « Accéder au logement, oui ! Mais des logements accessibles ». |

* Nous avons créé des places d’accueil en établissements

Depuis 2005, ce sont en moyenne 76 places par an qui ont été ouvertes.

→ En 2015, une autorisation a été donnée à la Fondation John Bost pour la création d'un foyer de vie de 45 places qui a ouvert à Menucourt fin 2019, mais aussi pour l’ouverture d’un Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés(SAMSAH) de 40 places sur ce même site (au total : 52 places de foyer d’accueil médicalisé, 45 places de foyer de vie et 40 places de SAMSAH).

→ Par ailleurs, 2 appels à projets ont été lancés :

* création de 15 places de Foyer d’Accueil Médicalisé (FAM) pour personnes handicapées vieillissantes dans un EHPAD sur la commune de Sannois. L'autorisation a été donnée au Centre d’Orientation Sociale (COS), gestionnaire du futur EHPAD et FAM de Sannois.
* création de 40 places de SAMSAH dédiées à l'accompagnement de personnes atteintes de handicap psychique, sur l'est du Département.
* Nous avons mené des actions en faveur de l’insertion des personnes handicapées.

Nous considérons que l’insertion est la meilleure manière de combattre efficacement l’exclusion.

>> **Insertion par l’emploi** (seulement 35% des personnes handicapées ont un emploi).

Parmi les actions menées pour l’insertion par l’emploi des personnes handicapées, deux sont emblématiques :

Valorisation de la participation à 15 euros pour les places en crèche

* **Signature en 2017 d’une convention entre le service public de l’emploi et la MDPH**.

Cette convention tend à renforcer le partenariat existant entre la MDPH, Pôle emploi et Cap emploi, acteurs incontournables de l’insertion professionnelle.

* **Faciliter la mise en réseau des acteurs.** La MDPH et le Département ont organisé des rencontres des partenaires (entreprises, éducation nationale, associations…) agissant en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Le 5 avril 2018, une rencontre en ce sens a réuni plus de 80 partenaires du territoire.

**>> Insertion par la culture**

La démarche "Culture et handicap" trouve son origine dans la concertation valdoisienne conduite en 2013, dans le cadre du Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Cette réflexion a permis de dégager plusieurs constats : d’abord, les difficultés liées à l’accès à la culture et aux établissements culturels ; ensuite, le manque de porosité entre monde culturel et monde médico-social.

De cette étude, le Département a su tirer les bons enseignements, et mène tout au long de l’année différentes actions concrètes, en partenariat avec le Théâtre du Cristal et des professionnels du département, pour décloisonner les établissements.

Nous œuvrons ainsi chaque jour, dans le cadre du schéma 2018-2022, pour la mise en réseau des établissements culturels et médico-sociaux du Val d’Oise, grâce à la création d’outils et dispositifs qui favorisent les conventions de partenariat, et les projets transversaux.

En parallèle, une formation a été ouverte l’année dernière, sur demande des professionnels de la culture et du handicap, afin d’améliorer la conception et la mise en œuvre de projets communs.

C’est le sens du projet **« Les Cultivateurs du Val d’Oise »,** lancé en octobre 2018 en partenariat avec KissKissBankBank (leader européen de crownfounding), qui repose sur un dispositif innovant de financement participatif**.** Ce projet, le Département du Val d’Oise y croit beaucoup parce qu’il est inventif, novateur, et parce qu’il est guidé par notre volonté de soutenir l’initiative citoyenne, de porter et valoriser les projets locaux.

Il fait également écho à la détermination du Département à s’engager concrètement aux côtés des acteurs économiques, culturels et sociaux du territoire.

Lors de sa première édition, 10 beaux projets valdoisiens favorisant l’accès à la culture des personnes en situation de handicap ont été distingués.

* Par l’intermédiaire de notre **politique active d’aide aux communes**, nous soutenons des initiatives locales en faveur de l’insertion des personnes en situation de handicap par la culture (56 000 euros en mai 2019) ou le sport (33 000 euros pour l’opération Handidécouverte en 2019).

**>> Insertion par le sport**

Parmi les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer un sport, trop nombreuses sont celles qui ne le font pas, faute d’information ou d’infrastructures adaptées.

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental œuvre pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap (physique ou mental) en matière de pratiques sportives.

Les actions mises en place sont essentiellement **des dispositifs de soutien financier, l’organisation ou le soutien à plusieurs manifestations sportives, l’aide aux associations** (par exemple *:* rendez-vous Handidécouverte qui vise à associer le public valide et le public en situation de handicap autour d’activités physiques et sportives communes*).*

**>> Création du livre blanc du sport et du handicap**

Le Livre blanc du Sport et du Handicap en Val d’Oise repose sur une étude de grande ampleur sur le terrain réalisée en partenariat avec le cabinet Amnyos, les services de l’Etat et le CDOS.

> Il fait le constat sans concession de l’accessibilité des équipements sportifs valdoisiens, de l’offre associative, des difficultés rencontrées, et des défis qu’il nous reste à relever pour améliorer l’accès au sport pour tous les Valdoisiens.

> La motivation de ce livre blanc, c’est donc de mieux prendre en compte les attentes des Valdoisiens en situation de handicap dans leur désir de pratique sportive, favoriser leur accès à une offre adaptée, et enfin soutenir les clubs sportifs dans le développement de cette offre spécifique.

* Nous avons amélioré l’accueil et la prise en charge des demandeurs

>> La MDPH contribue activement à renforcer l’accueil et la prise en charge des demandes de prestations et allocations en recevant environ 15 000 personnes chaque année et en instruisant plus de 30 000 dossiers individuels (données 2016). **Entre 2011 et 2015, les délais de traitement des demandes ont été réduits de moitié.** Et ce malgré l’augmentation du nombre de demandes (entre 2008 et 2015 +55% de bénéficiaires à la MDPH) et la dématérialisation des procédures.

→ Entre 2016 et 2017, la MDPH enregistre une augmentation du nombre de demandes de l’ordre de + 5%. Pour un délai de traitement global de 6 mois.

>> La démarche d’amélioration continue se poursuit à la MDPH.

Sept chantiers d’amélioration de la performance ont été construits de manière collaborative avec les services de la MDPH concernés.

Trois chantiers ont été identifiés comme prioritaires :

* analyser la complétude administrative de manière anticipée par la cellule courrier,
* traiter les dossiers par ordre d’arrivée chronologique et non plus alphabétique,
* travailler sur la politique de contrôle des notifications.
* Nous avons amélioré l’accès des personnes handicapées aux logements sociaux.

« Accéder au logement, oui ! Mais des logements accessibles »

>> Un travail est actuellement en cours en lien avec la direction des territoires et de l’habitat (DTH) visant à améliorer la visibilité sur la demande de logements adaptés. Ce travail mobilise l’ensemble des partenaires du logement (les bailleurs sociaux, la préfecture…).

>> Par ailleurs, afin de mobiliser au mieux le fonds départemental de compensation (FDC) géré par la MDPH et qui a pour fonction de soutenir les usagers dans le financement des projets d’aménagement du logement et d’aide technique, une plaquette d’information a été créée. Cette plaquette est transmise aux usagers avec leur notification de prestation de compensation du handicap (aide technique ou aménagement du logement) afin de mieux informer les usagers sur ce dispositif de financement.

→ Entre 2015 et 2017, on constate une augmentation de 48% de dossiers ayant fait l’objet d’un financement par le FDC.

* Depuis 2015, nous avons lancé d’autres projets au service des personnes handicapées
* **Le renouvellement du schéma départemental des personnes handicapées :**

L’assemblée départementale a adopté le 30 mars 2018 le schéma départemental des personnes handicapées pour la période 2018-2022. Ce schéma porte les orientations de la politique du Département en faveur des personnes handicapées pour les 5 années à venir. Ce document a été co-construit avec près de 160 partenaires du territoire et les usagers de la MDPH. Il est articulé autour du parcours de vie des personnes handicapées et a pour ambition de le fluidifier.

* **La création d’un groupe d’usagers de la MDPH :**

Action prévue au schéma 2013-2018, ce groupe a été mis en place en 2015. Il est composé de 50 membres et se réunit environ 4 fois par an. Les membres disposent d’un mandat de 3 ans. Ces usagers ont été mis à contribution pour les travaux de la MDPH et de la direction des personnes handicapés. Ces membres ont ainsi participé à la construction du schéma départemental des personnes handicapées ou encore à la refonte des courriers de la MDPH. Le renouvellement du groupe usagers interviendra fin 2018.

* **Une meilleure communication et information des usagers de la MDPH :**

Un travail important visant à mieux communiquer et informer les usagers de la MDPH a été mené depuis 2015. Nous pouvons citer par exemple la refonte du site internet ou encore l’organisation de la première « journée portes ouvertes » (JPO) de la MDPH en 2017 qui a réuni près de 300 usagers et partenaires. Nous avons renouvelé l’expérience en 2018 et en 2019.

* **Renforcer la prise en charge des forfaits Améthyste :**

Parmi les 14 487 Valdoisiens titulaires de la carte Améthyste au 1er janvier 2019, on compte les adultes disposant d’une carte d’invalidité dont le taux est égal ou supérieur à 80%. Ces forfaits annuels (en fonction des zones choisies) permettent de de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport à l’intérieur des zones de validité. Le Conseil départemental du Val d’Oise participe au financement de ces forfaits à hauteur de près de quatre millions d’euros en 2019 et a décidé de prendre à sa charge environ 50% du montant de la hausse des tarifs décidée par Ile-de-France Mobilités en 2019 ainsi que de rembourser les usagers pour la période de décembre 2019 du fait des grèves dans les transports et des 2 mois de confinement liés à la COVID-19. Cela représente un engagement supplémentaire de 315 316 €.

**Enfance & Famille**

|  |
| --- |
| **Engagements 2015** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Soutenir l’investissement pour la création de places de crèches. |
|  | Favoriser la création de micro-crèches. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Soutenir les assistantes maternelles dans le développement de leurs compétences professionnelles. |

* Nous soutenons l’investissement pour la création de places de crèches

Département à la démographie particulièrement jeune, nous avons des devoirs envers les Valdoisiens et ce dès le plus jeune âge ! C’est pourquoi, le soutien à l’enfance, la santé et la famille constitue un axe essentiel de la politique départementale conduite en faveur des Valdoisiens et qui se déploie dans plusieurs champs, de manière cohérente et coordonnée.

>> Au quotidien, le Conseil départemental agit en faveur des plus jeunes Valdoisiens en soutenant les établissements d’accueil du jeune enfant, mais aussi en soutenant l’investissement pour la création de places de crèches.

Ainsi, **nous avons encouragé la création de plus de 300 places de crèches entre 2011 et 2015**. Cette compétence relève des communes, c’est pourquoi nous soutenons les projets locaux par l’intermédiaire du guide des aides départementales à l’investissement.

→ En la matière, nous subventionnons la création, l’extension, l’aménagement, la réhabilitation d’établissements ou services d’accueil dans la limite de 20 % du montant total de l’opération. Ces investissements représentent un engagement global de 1,7 million d’euros en 2018.

→ Nous favorisons également la création de micro-crèches et le développement de nouveaux modes de garde.

* Nous soutenons les assistantes maternelles dans le développement de leurs compétences professionnelles

Notre politique en faveur de la petite enfance repose aussi sur le développement des compétences de plus de 7000 assistantes maternelles agréées. Nous avons la chance d’avoir en Val d’Oise un réseau important d’assistantes maternelles qui ont plus que démontré leur dévouement lors de la crise sanitaire. **Plus de 2 000 d’entre elles ont été formées entre 2011 et 2019.** Par ailleurs, nous encourageons les échanges avec les PMI dans un objectif d’amélioration du service d’accueil des enfants.

→ Au cours du mandat, le Département :

* a agréé 436 assistantes maternelles indépendantes (entre 2015 et fin 2017) ;
* a participé au fonctionnement de 58 relais d’assistantes maternelles (RAM) à hauteur de 381 150 € et au fonctionnement de 63 lieux d’accueil enfants-parents à hauteur de 191 280 € (entre 2015 et 2018) ;
* a financé l’indemnité compensatrice des journées de formation des assistantes maternelles versée aux parents pour un montant de 22,55 € par jour (49 000 € en 2018, pour 323 familles) ;
* a financé la formation des assistants maternels nouvellement agréés.
* Nous construisons une nouvelle maison départementale de l’enfance (MDE) :

La MDE actuelle accueille en urgence les enfants en danger, ou en risque de l’être, pour une durée de 2 mois en moyenne, avant d’être réorientés vers un autre lieu de vie ou retour au domicile.

Cette structure est aujourd’hui trop petite et inadaptée. Elle ne permet donc pas de prendre en charge les enfants confiés à l’aide sociale à l’enfance dans des conditions optimales.

La nouvelle MDE, devrait être livrée avant l’été 2021 (décalage d’un trimestre dû à la suspension des travaux pendant le confinement), et pourra accueillir les équipes et 70 enfants de tous âges.

**Cela représente un investissement de plus de 11 millions d’euros du Département.**

**>> En parallèle, nous avons créé plus de places pour les enfants en danger :**

Le Département consacrait 120 M€ en 2017 pour l’enfance en danger. Cet engagement financier a permis en 2016 l’extension de 4 places du centre maternel AIMES géré par l’association HEVEA et l’extension de 5 places Village d'enfants SOS à Persan. En 2017, la réhabilitation complète de la Maison d’Enfants à Caractère Sociale (MECS) Bois Renard à St Prix gérée par le groupe SOS Jeunesse a été achevée (40 places), tout comme l’extension de 7 places à la Cité de l'Espérance pour accompagner les jeunes majeurs en fin de prise en charge. Nous avons créé 8 postes de référents scolaires pour accompagner la scolarité des enfants ordinaires au destin particulier !

* Le Département soutient la parentalité

**>> Soutien à la parentalité dans le cadre des centres de PMI/PF :**

Les centres de PMI et de planification familiale participent à la mission de soutien à la parentalité. Ils proposent notamment des consultations de conseillères conjugales et familiales.

**>> Soutien à l’allaitement :**

Le Département propose un soutien à l’allaitement via des consultations avec une conseillère en allaitement mais aussi une permanence d’écoute téléphonique (numéro Allô allaitement Val d’Oise), qui permettent aux femmes de poser toutes leurs questions 7 jours sur 7, toute l’année.

**>> Hébergement des femmes vulnérables, enceintes ou accompagnées d’enfants de moins de 3 ans :**

Ce dispositif permet de lutter contre l’exclusion sociale et professionnelle. Le département met à l’abri ces femmes et leur propose un accompagnement vers l’inclusion sociale.

**Santé**

|  |
| --- |
| **Engagements 2015** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Lutter contre les déserts médicaux et soutenir les installations de maisons médicales intercommunales. |
|  | Défendre la création d’un CHU valdoisien pour améliorer l’offre de soins et favoriser l’implantation de jeunes médecins et de nouvelles spécialités médicales. |
|   | Améliorer l’accès des jeunes à la santé en étendant notre dispositif expérimental « Accès aux soins des jeunes » primé au niveau national en 2014. |

* Pour lutter contre les déserts médicaux, nous soutenons les installations de maisons médicales intercommunales

La désertification médicale est une réalité prégnante et une situation à laquelle l’Ile-de-France, et en particulier le Val d’Oise, ne font pas exception :

Selon les chiffres publiés par le Conseil de l’ordre des médecins, le département valdoisien comptait au 1er janvier 2018 à peine plus de 4.000 médecins, dont 1 160 généralistes, soit une diminution de près de 4% de ces derniers en l’espace d’une seule année.

Cette tendance hélas, devrait s’aggraver encore davantage puisque près de 50 % des généralistes partiront à la retraite dans les cinq à dix ans qui viennent.

Face à ce constat, face à ces défis qui s’imposent à notre société, nous sommes tous mobilisés dans la lutte contre la désertification médicale.

>> A cet effet, nous avons notamment révisé le guide des aides départementales à l’investissement avec l’intégration d’une nouvelle fiche qui prévoit d’aider les communes dans la création, la rénovation ou la restructuration de locaux destinés aux professionnels de santé telles que des cabines de téléconsultation.

→ Concrètement, nous avons notamment soutenu en 2019 le projet de maison médicale à Survilliers à hauteur de 250 000 € tout comme celui de la Maison médicale à Méry-sur-Oise prévue pour fin 2021 ;

→ En avril 2020, les élus ont adopté une subvention globale de 378 706,87 € pour soutenir les projets des communes d'Argenteuil, d'Enghien-les-Bains, de Saint-Ouen l'Aumône et de Vétheuil ;

→ Soucieuse de disposer d’une offre de soins adaptée aux besoins de la population, la commune de Saint Gratien s’est engagée dans la création d’une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) dans le quartier politique de la ville (QPV) des Raguenets. Le Département a soutenu la commune pour 99 097 €.

* Nous défendons la création d’un CHU valdoisien

Contexte

Le Val d’Oise, malgré sa proximité de Paris, ses structures médicales reconnues comme l’hôpital d’Argenteuil ou le Centre hospitalier René-Dubos de Pontoise ainsi qu’un pôle universitaire dynamique à Cergy-Pontoise, n’est toujours pas doté de CHU.

>> La crise sanitaire que nous avons vécue a mis en exergue les besoins importants en termes d’offre de soins. Par ailleurs, le Val d’Oise ne compte **254 médecins pour 100 000 habitants** en moyenne (un des taux les plus bas d'Ile-de-France avec la Seine-et-Marne et l'Essonne) et la désertification médicale est une véritable problématique.

→ Compte tenu de ces difficultés, nous soutenons depuis longtemps la création d’un CHU valdoisien qui permettrait d’améliorer l’offre de soins et favoriser l’implantation de jeunes médecins, compensant ainsi les nombreux départs à la retraite, ainsi que de nouvelles spécialités médicales. A ce propos, nous avons adopté une motion en septembre 2019 qui demande notamment que l’ARS et le Ministère de l’Enseignement supérieur reconsidèrent positivement la création d’un CHU dans le Val d’Oise pour participer aussi à son attractivité

Notre Vice-Président délégué à la Santé, Philippe Métézeau, est depuis de nombreuses années impliqué sur ce projet essentiel pour notre territoire et soutient la transformation d’un établissement existant en CHU.

A ce titre, l’hôpital d’Argenteuil présente des atouts en matière de transport avec la proximité de la ligne J (20 minutes de Saint-Lazare), tout comme le Centre hospitalier René-Dubos de Pontoise qui a une grande capacité d’accueil et une diversité de spécialités (générales, pédiatriques, psychiatriques…) tout en bénéficiant de la proximité avec l’Université de Cergy-Pontoise.

* Notre dispositif « Accès aux soins des jeunes » primé au niveau national

**A actualiser**

**Emploi & Insertion**

Contexte

Nous considérons que soutenir le développement économique et l’attractivité de notre territoire est la manière la plus efficace d’offrir les meilleures perspectives de réussite aux Valdoisiens, notamment les jeunes.

En 2015, nous fixions le développement économique et l’emploi comme la première de nos priorités. Au sein de notre exécutif cela s’est concrétisé par la nomination d’un premier Vice-Président délégué à l’attractivité et au Développement territorial et à l’Emploi.

Entre 2011 et 2015, nous nous sommes engagés pour soutenir la création d’entreprises et faciliter l’accès à l’emploi en accordant 2,8 millions d’euros pour soutenir les pépinières et les incubateurs d’entreprises, en accompagnant des projets innovants des start-up valdoisiennes et nos PME, mais aussi en soutenant près de 1 800 jeunes dans leurs projets d’insertion professionnelle avec la création du dispositif « Entrée dans la Vie Active ».

|  |
| --- |
| **Engagements 2015** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Créer une éco cité de l’entreprenariat et de l’innovation. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Accompagner les personnes éloignées de l’emploi, soutenir la création d’emplois par une politique dynamique d’insertion professionnelle. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Attirer - grâce au CEEVO notamment - les entreprises en favorisant leur implantation dans le Val d’Oise, et encourager le développement des entreprises valdoisiennes à l’international. |
|  | Soutenir l’implantation de commerces de proximité et d’artisans. |

* Nous avons créé une éco-cité de l’entreprenariat et de l’innovation : la Turbine !

Le 9 décembre 2019, nous avons inauguré la Turbine à Cergy, en présence de Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France. Ce nouvel équipement s’inscrit dans notre ambition de développement du campus international à Cergy-Pontoise.

→ La Turbine représente 5 000 m² de locaux au cœur de l’agglomération dans lesquels se croisent des entrepreneurs, des étudiants et des chercheurs. Ses locaux se déploient en espaces de coworking, incubateur, pépinière, hôtel d’entreprises, amphithéâtres… Les jeunes entreprises en croissance y bénéficient de services d’accompagnement fournis par un réseau de partenaires. L’équipement a été conçu et réalisé par le Département qui a investi 1,77 million sur une opération estimée à 7,5 millions et mobilisé des fonds européens du FEDER et de ceux du FS2i mis en place par les Départements franciliens pour soutenir les investissements.

→ La Turbine s’insère parfaitement dans l’écosystème économique valdoisien car elle est reliée à l’incubateur spécialisé dans l’industrie culturelle de l’abbaye de Maubuisson, et les ateliers de production de Chennevières à Saint-Ouen-l’Aumône. Labboite, le fablab du campus, permet aux projets, conçus à la Turbine ou ailleurs, de passer à une phase de prototypage.

Il est à noter par ailleurs que plus de 150 entreprises y sont hébergées en l’espace de moins d’un an d’existence et que le Département a apporté un soutien en communication pour l’ouverture du site.

* Nous menons une politique dynamique d’insertion professionnelle.

→ A travers le **Programme Départemental d’Insertion (PDI)**, le Département a mobilisé des moyens importants (20,5 M€ au titre des comptes administratifs 2015, 2016 et 2017) pour favoriser l’accès et/ou le retour à l’emploi des allocataires du RSA et des jeunes en difficultés. De nombreuses actions d’accompagnement vers l’emploi et de formation, notamment dans le domaine des métiers en tension ont été proposées aux personnes concernées (plus de 8000 allocataires du RSA pris en charge et accompagnés en 2017 au titre du PDI et environ 20 000 allocataires si on comptabilise ceux qui sont pris en charge dans le cadre des dispositifs de droit commun de type Pôle emploi).

→ En termes de résultats, le nombre d’allocataires du RSA comptabilisés dans le Val d’Oise a diminué de 1 % entre septembre 2016 et septembre 2017 et cela après plus d’une décennie d’augmentation.

Ainsi le bilan 2016 du PDI fait apparaître les éléments suivants:

* Personnes orientées vers le dispositif "placement en emploi" (36 % de sorties positives : emploi de plus de 6 mois),
* Personnes orientées vers des chantiers d’insertion (52 % de sorties positives : emploi ou formation),
* Pour les personnes orientées vers le dispositif de "préparation et accès à l’emploi" (42 % de sorties positives : emploi ou² formation)

Cette diminution du nombre d’allocataires a également favorablement impacté les dépenses d’allocations inscrites au BP 2017.

Le chantier ouvert sur l’évaluation et la mesure de l’impact des actions financées au titre du PDI pour l’insertion dans l’emploi des allocataires du RSA est également à souligner.

3 actions sont actuellement conduites dans ce domaine :

* L’expérimentation emploi du Val Parisis pour tester des dispositifs innovants de prise en charge et d’accompagnement vers l’emploi en comparaison avec ceux du droit commun,
* Le partenariat initié par le Val d’Oise avec l’Assemblée des départements de France (ADF), l’Observatoire de l’action sociale (ODAS) et 40 Conseils départementaux pour construire un cadre commun d’évaluation des PDI,
* Le suivi d’une cohorte de bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre d’un dispositif de notre PDI intitulé : préparation et accès à l’emploi.

→ Un nouveau PDI (2018-2022) accompagné d’un pacte territorial pour l’insertion et l’emploi (PTIE) ont été adoptés avec des orientations visant à favoriser l’insertion sociale et professionnelle du plus grand nombre. Face à la crise économique et sociale engendrée par la pandémie Covid 19, le Conseil départemental a mobilisé des moyens supplémentaires.

**Contexte valdoisien (crise sanitaire et économique du Covid 19) – octobre 2020**

Le département du Val d’Oise connaissait avant la crise de la Covid-19, son 15ème trimestre consécutif de création d’emplois depuis le deuxième trimestre 2016, avec plus de 17 000 emplois créés au total et 2 000 chômeurs de moins durant la même période. Selon l’INSEE, les effets de la crise pourraient enregistrer 28 000 chômeurs suppléments d’ici fin 2020. Par conséquence, le Département prévoit une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA autour de 15% pour l’année 2020, ce qui est historique.

Notre Assemblée départementale a voté, le 19 juin dernier, une rallonge budgétaire de 20,7 M€, portant ainsi l’enveloppe « allocations RSA 2020 » à 233 M€ contre 212 M€ initialement prévus avant la crise sanitaire. **Le nombre de bénéficiaires du RSA en Val d’Oise a augmenté de 5,9% sur la période de mars à juillet 2020.**

En parallèle, nous avons relevé de 15 % les crédits du PDI, ce qui représente un engagement supplémentaire de 1,4 M€ dont 300 000 € accordés au Département par l’Etat sur l’enveloppe 2020 des crédits de la stratégie de lutte contre la pauvreté, afin de renforcer nos actions destinées à favoriser l’accès à l’emploi des nouveaux entrants dans le RSA et éviter leur installation durable dans le dispositif. Concrètement, nous avons créé 10 postes de travailleurs sociaux polyvalents. Cela **porte le budget consacré à l’insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à près de 9 millions d’euros.**

**Le Val d’Oise primé aux Prix TERRITORIA\* 2020**

Le Département du Val d’Oise a été distingué par les Prix TERRITORIA 2020 (« Territoria d’Or »), sous la présidence de la Ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, dans la catégorie « pilotage/évaluation des politiques publiques » pour sa politique de mesure de l’impact des actions d’insertion auprès des bénéficiaires du RSA. La mesure d’impact vise à objectiver les performances des actions d’insertion du plan départemental d’insertion (PDI) en comparant leurs résultats à ceux obtenus avec les personnes non accompagnées. L’objectif est bien sûr d’accompagner un maximum de personnes vers l’emploi, mais aussi de concentrer les ressources du Département sur les dispositifs d’accompagnement les plus performants.

\* Depuis plus de 30 ans, l’Observatoire TERRITORIA récompense les pratiques innovantes et les expérimentations des collectivités dans leurs multiples domaines de compétences.

* Nous œuvrons à l’attractivité économique de notre territoire

Depuis plus de 45 ans, le Département du Val d’Oise et le Comité d’expansion économique du Val d’Oise (CEEVO) agissent de concert pour l’attractivité économique de nos territoires.

Les résultats sont très satisfaisants, il est donc nécessaire de maintenir ce partenariat dans le nouveau cadre législatif imposé par l’Etat suite à la loi NOTRe qui renforce le rôle des Régions en matière de développement économique tout en mettant fin à la clause générale de compétence des Départements.

→ Aussi, le Val d’Oise contribue à plus de 25 % du budget du CEEVO (406 500 euros en 2020) qui continue à œuvrer au service de l’attractivité économique du territoire par diverses activités :

- Promotion des territoires valdoisiens (Parcs d’activité, filières stratégiques, participation aux salons nationaux et internationaux, création et diffusion de supports de promotion etc.)

- Soutien à l’action extérieure du Département (partenariats internationaux : Japon, Chine… ; accueil de délégations, développement de projets académiques et territoriaux etc.),

- Appui au développement et à l’aménagement des territoires valdoisiens (apports d’expertise et d’ingénierie de projets auprès des EPCI ou communes, études de faisabilité et de marché…)

- Observation socio-économique (études, veilles concurrentielles, gestion de bases de données…),

- Appui aux politiques départementales d’enseignement supérieur et d’emploi.

Traditionnellement ouvert vers l’Asie et notamment la Chine et le Japon, le Val d’Oise s’est doté d’une nouvelle stratégie en matière d’action internationale avec une enveloppe dédiée de 105 000 euros en 2020.

Les axes sont les suivants :

- Renforcer nos partenariats pour s’ouvrir à d’autres thématiques (en plus de l’économie) comme la culture, éducation sport etc.

- Développer les missions en lien avec notre réseau français (ambassades, CCI France-Japon, Business France etc.),

- Renforcer notre attractivité en profitant de l’expertise du CEEVO et de Val d’Oise Tourisme,

- Intensifier notre communication en Val d’Oise sur les retombées et apports de nos partenariats,

- Renforcer l’accompagnement et le conseil auprès des collectivités et entreprises valdoisiennes.

* Nous soutenons l’implantation de commerces de proximité et d’artisans.

Le soutien aux initiatives de développement économique local s’articule principalement par les dispositifs prévus par le guide départemental des aides à l’investissement.

En effet, la fiche « Développement de l’économie par la revitalisation des commerces de proximité et de leur environnement » prévoit un taux de subventionnement de 20 % du coût total HT des investissements liés à la réalisation des travaux d’aménagement pour des opérations telles que :

* l'amélioration de l'environnement urbain des commerces (aménagement de places publiques, des rues piétonnes, création/restructuration de places de stationnement, mise en place d'une signalétique commerciale…)
* la création/réhabilitation de marchés couverts ou de halles de marché de plein air ou encore l'acquisition et l'aménagement de locaux destinés à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales.

→ Exemples :

* La commune de Saint-Clair-sur-Epte a bénéficié d’une subvention d'investissement de 15 762 € votée en novembre 2019 pour un projet d’aménagement d’un parking de 11 places supplémentaires à proximité du centre-bourg qui accueille deux nouveaux commerces ;
* La commune de Presles s’est vue attribuée en mai 2020 une subvention de 76 981 € pour le réaménagement de la place du Général Leclerc ;
* La commune de Génicourt a obtenu une subvention de 38 540 € en mai 2020 pour la réhabilitation d’une boulangerie et l’aménagement d’un parking.
* Nous avons lancé un plan d’action départemental pour les acteurs économiques valdoisiens

Suite à la période de confinement de mars à mai 2020 puis de reprise d’activité réduite, le Conseil départemental a adopté (séance du 29 mai 2020) un plan d’action d’urgence en soutien aux acteurs économiques valdoisiens qui repose principalement sur plusieurs mesures :

* Avances sur les marchés publics aux entreprises du bâtiment et des travaux publics (à plus de 60 % du plafond réglementaire) ;
* Soutien de 1,9 million d’euros au régional « Résilience » porté avec la Banque des territoires pour garantir la trésorerie et favoriser la relance d’activité des entreprises, associations et acteurs de l’économie sociale et solidaire de moins de 20 salariés ;
* Exonération des professionnels du tourisme de la taxe additionnelle de séjour pour 2020 (270 000 euros en 2019)

En parallèle, le Conseil départemental a organisé des opérations de de plus de 120 000 masques FFP2 auprès des professionnels de santé, de l’artisanat et du bâtiment distribution de masques et matériels sanitaires conjointement avec la Chambre de métiers et de l'artisanat et l’antenne valdoisienne de la Fédération française du bâtiment.

* Nous avons créé des actions éducatives pour rapprocher les collégiens du monde professionnel

Parmi le millier d’actions éducatives proposées par le Conseil départemental chaque année aux collégiens valdoisiens, le rapprochement entre les collégiens et le monde professionnel figure en bonne place !

Ateliers de soutien à la recherche de stages, promotion des filières scientifiques et industrielles auprès des jeunes filles et sensibilisation face aux stéréotypes de genre, entrainement aux entretiens d’embauche (speed-meeting)… les actions sont nombreuses en ce domaine !

Les opérations menées auprès de grandes écoles comme « Découvrir Sciences Po » contribuent aussi à l’éveil des vocations.

* Autres mesures

→ **Renforcer notre politique d’insertion professionnelle et d’égalité des chances avec plan de relance pour les jeunes Valdoisiens**

Compte tenu de la démographie particulière du Val d’Oise (41,2 % des habitants ont moins de 30 ans) et des difficultés sociales rencontrées par cette catégorie de la population (le taux de chômage des moins de 25 ans s’établit à 15% et monte à 30% dans certains territoires), les jeunes Valdoisiens sont un public privilégié des politiques départementales d’insertion professionnelle et d’égalité des chances (2 000 jeunes sont accompagnés chaque année par différents dispositifs comme Entrée dans la Vie Active, l’Ecole de la 2e chance ou le Prix Egalité des chances). Le Département s’engage pour que les jeunes Valdoisiens ne soient pas la génération sacrifiée de la crise sanitaire à travers un plan de relance spécifique qui repose notamment sur le doublement des crédits du Fonds d’aide aux jeunes, le financement de 100 bourses en partenariat avec CY Université pour des étudiants en difficulté afin d’éviter le décrochage de leur parcours d’études supérieures ou encore le doublement d’apprentis et stagiaires rémunérés recrutés par le Département. Au total, notre engagement pour la réussite professionnelle des jeunes Valdoisiens est porté à 3,6 M€

→ **Soutenir les filières professionnelles d’excellence comme les métiers de l’aérien**

Avec trois aéroports, le département du Val d’Oise concentre tous les domaines d’expertise en aéronautique dont la formation. A cet effet, le Conseil départemental a soutenu (250 000 euros) la réinstallation à Bonneuil-en-France en septembre 2019 de l’Association pour la Formation aux Métiers de l’Aérien (AFMAé) qui forme à tous les métiers de l’aérien. Les élus ont notamment pu rencontrer plusieurs apprentis lors d’une rencontre au Groupe UVO.

→ **Développer les formations vers les métiers de l’intelligence artificielle**

Le Hub Nikola Tesla que nous avons inauguré en 2019 propose une offre riche de formations professionnelles dans les métiers de l’intelligence artificielle ouvertes en priorité aux publics éloignés de l’emploi ou en reconversion. Nous avons ainsi accueilli à la fin de l’année 2019 la première promotion Avanade de l’Ecole IA Microsoft powered by Simplon pour former 24 élèves au métier de Développeur Data IA.

**Habitat**

Le logement est l’une des préoccupations principales des Franciliens. La période de confinement que nous avons vécu en 2020 a notamment mis en évidence, si cela était encore nécessaire, le besoin de disposer de logements sociaux de qualité. Le Département, en tant qu’acteur central des solidarités et partenaire privilégié des bailleurs sociaux et des associations œuvrant dans le domaine du logement, a un rôle à jouer pour lutter contre l’habitat indigne et soutenir l’amélioration de l’offre en logements sociaux.

|  |
| --- |
| **Engagements 2015** |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Participer au nécessaire Plan Départemental de Lutte contre l’Habitat Indigne. |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Améliorer l’offre de logements sociaux de qualité en respectant les équilibres démographiques. |

* Nous contribuons à la lutte contre l’habitat indigne

Le Département soutient l'ingénierie et l'accompagnement des occupants nécessaires à la réhabilitation des copropriétés dégradées portées par les collectivités dont les conventions ANAH ont été signées avant le 31/12/2016, à hauteur de 6100 €/an pour les communes, et 9000 € pour les EPCI.
Il a été acté par délibération du 31/03/2017 que seules les 9 opérations déjà engagées seront subventionnées. La fin du dispositif est fixée à 2022.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Années | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Montant subventions | 80 572 € | 51 187€ | 25 686 € | 66 707 € | 18 300 € | 18 300 € | 18 300 € |

Le Département subventionne également les travaux de réhabilitation des copropriétés dégradées en périmètre ANRU, dont les conventions étaient en cours en 2013. La délibération du 21/06/2013 acte la poursuite du dispositif pour les seules conventions et plan de sauvegarde déjà engagés.

* Nous améliorons l’offre de logements sociaux de qualité dans le respect des équilibres démographiques

Le Département subventionne les opérations de logement social situées dans le périmètre de l'ANRU 1. Dans ce cadre, depuis 2015, des subventions ont été votées pour la réhabilitation de 660 logements (6 opérations), la construction de 368 logements (8 opérations) et la rénovation des espaces extérieurs de 488 logements (5 opérations).

Ces opérations sont en cours de finalisation. Il reste à verser environ 1,19M€ sur les subventions allouées, dont 0,9M€ pour de la construction neuve.

Le Département garantit également à 50 % les emprunts de VOH et des bailleurs sociaux réalisant des opérations en ANRU 1.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Volume de garantie d'emprunts accordées en | 2015 | 2016 | 2017 |
| VOH | 620 330 € | 5 768 157 € | 716 163 € |
| Autres bailleurs | 4 913 613 € | 506 538 € | 6 408 673 € |

Le Département continue sa politique de soutien au logement social via le bailleur social départemental VOH. Ce dernier a doublé son parc suite à la reprise du patrimoine de l'Opievoy fin 2016, et possède à présent 20 682 logements répartis dans 71 communes, dont 453 logements de gendarmes et 1 237 places en foyers et résidences.

Pendant la période de la convention (2013-2017), 4 M€ de subvention ont été versées permettant la réalisation de 42 opérations (411 logements neufs, 2157 logements réhabilités, 39 logements en acquisitions/améliorations, et 5 opérations de résidentialisation concernant 1661 logements).

VOH a prévu la mise en service de 759 nouveaux logements et la réhabilitation de 1 839 logements entre 2018 et 2020. En effet la dévolution du patrimoine valdoisien de l’ex OPIEVOY, relativement ancien, a augmenté significativement la quantité de réhabilitations programmées au regard de l’état plutôt dégradé de ce patrimoine.

L’année 2019 a engagé deux chantiers d’opérations majeures de réhabilitation de 986 logements (Villiers-le-Bel et Taverny) et une année de préparation de la mise en chantier entre 2020 et 2021 de près de 2 500 logements (Franconville Montédour, Persan Le Village, Osny La Ravinière et Sarcelles).

Par ailleurs, Val d’Oise Habitat, concerné par le programme du NPNRU 2, a activement accompagné l’État et les Collectivités vers un projet de renouvellement urbain avec l’inscription dans le cadre de l’ANRU de Sarcelles et Villiers-le-Bel de 967 logements en réhabilitation et de 1561 logements en résidentialisation. Sur le volume présenté, un premier engagement de l’ANRU a permis de retenir 295 logements en réhabilitation/résidentialisation (Sarcelles) et la requalification de 208 logements (Villiers-le-Bel).

Dans le cadre du PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées), VOH participe à des groupes de travail sur la prévention des expulsions, l’accès au logement des personnes handicapées et vieillissantes, pour les jeunes ou les femmes victimes de violence.

>> En novembre 2020, le Département a adopté la convention pluriannuelle de partenariat 2021-2026 avec Val d'Oise Habitat

Cette convention a pour objet de définir :

* les modalités et les conditions du soutien financier et de garanties d'emprunt du Conseil départemental du Val d'Oise à VOH dans le cadre de la réalisation d'une programmation pluriannuelle d'opérations de construction neuve, d'acquisition-amélioration, de réhabilitation et de résidentialisation de logements locatifs ;
* les objectifs de production et de réhabilitation, en se basant sur les indicateurs de la CUS ;

les modalités de réservation de logements pour le contingent départemental dans le cadre des dispositions de la loi sur l’Evolution du Logement, de l’Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

* les modalités de partenariat au titre des publics prioritaires du Département ;
* la simplification des procédures liées au partenariat entre le Département et VOH (dépôt des dossiers de financement, centralisation du suivi de la programmation...).

Le Département s’engagerait à :

* soutenir, par le biais de subventions d'investissement, les projets de développement et de réhabilitation de logements sociaux répondant aux objectifs déclinés par le Conseil départemental (logements pour le personnel, les personnes âgées ou en situation de handicap, les jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les femmes victimes de violence…) ;
* garantir les emprunts contractés par VOH, sur production d'une programmation annuelle définie conjointement ;
* simplifier les procédures d'échanges avec le bailleur.

Val d'Oise Habitat s'engagerait, quant à lui, à :

* mobiliser l'aide départementale pour des projets qui répondent aux objectifs de la CUS et aux demandes du Département ;
* solliciter les garanties départementales en complément des garanties obtenues auprès des autres collectivités dans le cadre de la programmation pluriannuelle définie conjointement avec le Département ;
* réserver 10 % de logements pour chaque opération subventionnée ou garantie ; dans le cas où le Département apporterait son soutien financier et une garantie d'emprunt, le quota de logements réservés s'élèverait à 20 % ;
* transmettre au Département tous les éléments attestant du respect de ces engagements ;
* respecter les engagements de la Charte des acteurs de l'habitat signée en 2019.

En contrepartie des engagements financiers et des garanties d'emprunts apportés, des logements seront réservés pour le Département à hauteur de 10 % du nombre de logements de chaque opération. Dans le cas où le Département apporterait un financement et une garantie d'emprunt, le quota de logements réservés atteindrait 20 %.

* Nous menons d’autres actions en faveur de l’accès au logement

→ **Soutien aux dispositifs d’aide au logement**

- Le Fonds de solidarité logement (FSL) pour aider les personnes concernées à accéder à un logement et/ou se maintenir dans celui-ci. Des aides pour faire face aux impayés de factures (énergie et eaux) peuvent également être proposées. 11,6 M€ ont été consacrés par le Département à ce dispositif de 2015 à 2017 permettant ainsi d’accorder 31 000 aides à 22 693 ménages valdoisiens en difficulté. En 2019, 320 ménages ont été soutenus dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement pour un montant global de 265 846 €.

- Le soutien au logement des jeunes : plus de 2 millions d’euros ont été accordés sur la période (2015-2018) aux Foyers de jeunes travailleurs du Val d’Oise pour accueillir et accompagner les 18 à 25 ans confrontés à des difficultés de logement.

→ **Un partenariat renouvelé et actif avec les associations spécialisées dans le logement**

Forte d’un réseau de 7 permanences locales et de 7 points de consultation en maison de justice et du droit, l’Association départementale d’information sur le logement du Val d’Oise (ADIL 95), est un partenaire de premier ordre pour le Conseil départemental afin de favoriser l’accès de tous les Valdoisiens à l’information sur le logement. L’ADIL 95 a réalisé plus de 11 000 consultations en 2019 (+ 34 % par rapport à 2018) et bénéficie d’une subvention départementale de 77 000 euros.

Il en va de même de SOLiHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise, soutenue à hauteur de 214 125 € en 2020 et qui anime une plateforme territoriale ayant pour vocation de permettre à tous les habitants de bénéficier de conseils ou d’accompagnement adaptés à leurs ressources, pour des projets de travaux relevant :

* du maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ;
* de la réalisation d’économies d’énergie ;
* de la résorption de l’habitat insalubre ou dégradé.

→ **Soutien à la rénovation énergétique des logements**

Particulièrement soucieux de concilier les enjeux d’accès au logement avec la maîtrise d’énergie, nous nous sommes engagés à développer la rénovation énergétique des logements. En effet, travailler à la rénovation énergétique du bâti, c’est à la fois œuvrer en faveur du développement durable, du pouvoir d’achat des Valdoisiens et à la qualité de vie des familles. Ces enjeux sont au cœur des compétences départementales. Parallèlement, cela permet aussi de soutenir le secteur du bâtiment et sa mutation vers plus de sobriété énergétique.

Il est apparu nécessaire de structurer le service public de conseil et d’accompagnement des projets de rénovation des particuliers, sachant que 6,6 % des ménages valdoisiens sont en situation de « vulnérabilité énergétique ».

Ainsi le Département du Val d’Oise s’est engagé en octobre 2020 à mettre en œuvre dans le département le programme national « Service d’accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) en devenant « porteur associé ».

Le Département aura 3 missions :

* Structurer le programme pour l’ensemble de son territoire ;
* Garantir le cadre juridique d’intervention, notamment en lien avec les autres dispositifs financés par l’ANAH ou les Opérations programmées d’amélioration de l’habitat (OPAH) par exemple ;
* S’assurer de la maîtrise des impacts fiscaux et financiers.

L’objectif est d’accompagner les ménages valdoisiens dans leurs travaux pour réaliser au moins 35% d’économie d’énergie.

Cofinancé à part égale par les Certificats d’économie d’énergie (CEE) et un financement public, le programme SARE subventionnera :

* Le parcours d’accompagnement des ménages : de la réalisation d’un audit énergétique jusqu’à la maîtrise d’œuvre des travaux par des professionnels labélisés RGE (Reconnu garantie environnement)
* La mobilisation des professionnels, Chambres des métiers, CAPEB, FFB, fournisseurs d’énergie etc.
* Le conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux.

Il est à noter que l’Espace Info Energie, porté par SOLIHA, et l’ADIL 95 aideront les ménages dans le montage financier de leur projet (La ville d’Argenteuil est associée au programme SARE de la MGP et la CARPF travaille aussi avec la Seine-et-Marne pour optimiser le dispositif sur son territoire.)

→**Le Département du Val d’Oise et la Préfecture du Val d’Oise ont finalisé un nouveau schéma départemental d’accueil des gens du voyage après celui de 2011.**

Dans le Val d’Oise, 51 communes sont impactées par les petits passages (1 à 49 caravanes). On n’observe pas de grands groupes de 60 à 70 caravanes. Les groupes de 40-45 caravanes sont difficiles à gérer.

Ces petits groupes sont essentiellement en errance. Ils voyagent dans un petit périmètre, contraints, entre les aires d’accueil et le stationnement illicite. 90 % des groupes observés étaient en errance en 2017, ce qui prouve que la question de l’itinérance est secondaire au regard de celle de la sédentarisation.

Le Sud du département est le plus impacté, même si on peut observer sur la carte que les petits passages s’étendent vers le Nord, du fait de la pression de Paris et de la petite couronne. Le Val-d'Oise est très concerné, même si le constat est le même autour de toutes les grandes métropoles.

Concernant les grands passages, le département est assez peu touché, avec moins de dix demandes par an, alors que la moyenne nationale se situe entre 25 et 30 demandes, et 80 à 90 sur les bords de mer. L’anticipation des arrivées, au moyen d’une coordination régionale pourrait apporter des réponses appropriées.

Les grands passages observés dans le Val-d'Oise constituent surtout un agglomérat de petits groupes qui se rassemblent pour des raisons stratégiques, notamment pour arriver en nombre sur les lieux attractifs (bords de mer). Il se peut que les grands passages soient moins importants si on traite le problème de l’itinérance.

L’enjeu essentiel du département est bien celui de la sédentarisation avec la création d’infrastructures en dur sur des espaces localisés bien définis pour éviter les implantations illégales et assurer des conditions d’accueil pérennes et de qualité aux gens du voyage.